



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2022-24**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ATELIERS DE JARDINAGE

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1-7 du 20 août 2020 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de développer les liens intergénérationnels,

**DECIDE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

De conclure avec EREA Amélie Gex une convention de partenariat portant sur le déroulement d'ateliers de jardinage au sein de l'EHPAD Les Charmilles. La convention est établie pour l'année scolaire 2022/2023. Les ateliers se dérouleront à titre gratuit.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 3 OCT. 2022

La Vice-Présidente du CCAS

Christine LAVETTA SIEYES

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2022-24 CONVENTION PARTENARIAT ATELIERS DE JARDINAGE

---

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

---

Numéro de l'acte : 22\_00066 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20221003-22\_00066-CC

---

Date de décision : 03/10/2022

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

---

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale